

LA NOUVELLE LICENCE, UN SERVICE PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EQUITABLE POUR TOUS LES ETUDIANTS

► LE CONSTAT

Aujourd'hui, sur les six semestres de la licence, le volume horaire des enseignements est assez hétérogène selon les domaines :

Domaines	Minimum	Maximum	Moyenne
Arts, lettres, langues (ALL) Sciences humaines et sociales (SHS)	1.200	1824	1432
Droit, économie, gestion (DEG)	1.200	1.850	1.548
Sciences, technologies, santé (STS) Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)	1.200	2.180	1.745

- en ALL/SHS, **75%** des universités déclarent un volume horaire inférieur à 1.500 heures d'enseignement ;
- en DEG, **36,7%** des universités déclarent un volume horaire inférieur à 1.500 heures d'enseignement ;
- en STS/STAPS, **8,1%** des universités déclarent un volume horaire inférieur à 1.500 heures d'enseignement.

► AVANT 2002, UN VOLUME D'ENSEIGNEMENT ALLANT DE 800 A 1200 HEURES POUR LE DEUG ET DE 350 A 550 HEURES POUR LA LICENCE

Si l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ne fait pas référence à la durée des enseignements, les arrêtés antérieurs (1997) précisaient les volumes horaires minimaux prévus pour les DEUG (les deux premières années) et les licences (troisième année).

Etablis par secteur disciplinaire, ces arrêtés mentionnaient que « *la durée des enseignements est au moins égale* » à un volume horaire allant de 800 à 1200 heures pour le DEUG et de 350 à 550 heures pour la licence.

Les moyennes par grands secteurs disciplinaires étaient les suivantes :

Secteurs disciplinaires	DEUG	Licence	Total
Lettres et Arts	860	410	1270
SHS	880	390	1270
DEG	1000	500	1500
ST	1010	500	1510
STAPS	1200	550	1750
Moyenne générale	990	470	1460

► LE SEUIL MINIMAL DE 1.500 HEURES

L'introduction d'un seuil minimal de 1.500 heures se traduira par une augmentation significative du volume d'enseignement dans certains établissements, en particulier dans les disciplines littéraires et en sciences humaines.